



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

17 mai 2024 - 20H30

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 7 mai 2024

Date de la séance : 17 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 9

Absent excusé : 0

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,
Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjoint,
M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, M. Eric CHEVALEYRE, M. Pierre-Olivier VERNET (Conseiller Délégué), M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Philippe PINTON, M. Vincent MIOLANE, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER à M. Guy GORBINET,
- M. Marc CUSSAC à Mme Corinne MONDIN,
- Mme Christine NOURRISSON à M. Julien ALMODOVAR,
- M. Marc REYROLLE à Mme Françoise PONSONNAILLE,
- Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE à M. André FOUGERE,
- Mme Charlotte VALLADIER à M. Marius FOURNET,
- Mme Justine IMBERT à Mme Corinne ROMEUF,
- Mme Aurélie PASCAL à M. Vincent MIOLANE,
- M. Michel BEAULATON à Mme Christine SAUVADE.

Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.

Ordre du jour

I- Finances

- 1-1 Demande de remboursement – Annulation séjour au Camping Les 3 Chênes
- 1-2 Régie du cinéma la Façade – Subvention 2024
- 1-3 Avenant n°3 au contrat de location saisonnière snack plan d'eau

II- Ressources humaines

- 2-1 Modification du tableau des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

2-2 Modification du tableau des effectifs : emplois saisonniers

III- Cadre de vie et grands projets

- 3-1 Convention de partenariat pour la construction de terrains de padel
- 3-2 Périmètre de la vidéoprotection – Caméra nomade
- 3-3 Dépôt du permis d'aménager terrain de rugby et piste d'athlétisme
- 3-4 Réalisation d'une piste d'athlétisme avec terrain de rugby central et vestiaires

IV- Informations au conseil municipal

- Compte-rendu des décisions prises par délégation

La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h40.

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

André FOUGERE est désigné secrétaire de séance.

En l'absence de remarques particulières, les comptes-rendus des Conseils municipaux des 12 et 29 avril 2024 sont approuvés à l'unanimité.

I- Finances

1.1 Demande de remboursement – Annulation séjour au Camping Les 3 Chênes

M. Lavandier a réservé un séjour au Camping au mois de juillet et a versé la totalité de la somme correspondante : 1169,50 €. Ce dernier a dû annuler son séjour pour subir une intervention chirurgicale, l'association tutélaire Nord-Auvergne en charge de M. Lavandier, nous adresse une demande de remboursement.

Selon l'article 4 des Conditions Générales de Location du Camping les 3 Chênes à Ambert, « **4- En cas d'annulation du séjour, un courrier doit être adressé au camping. Le désistement ne peut donner lieu au remboursement de l'acompte. Lorsque le séjour est commencé, il ne peut y avoir de remboursement possible pour cause de départ anticipé** ».

L'acompte de 30%, soit 350 € pour ce séjour, n'est pas remboursable quelles que soient les raisons de l'annulation.

Le solde du séjour hors acompte, soit 819,50 € dans ce cas, peut être remboursé en cas d'annulation sur demande par courrier auprès de la Mairie, justifiée par un certificat approprié (certificat médical) sur décision du Conseil municipal.

Les documents nécessaires nous ayant été envoyés dans les temps, la demande de remboursement est recevable.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter le remboursement d'un montant de 819,50 € à M. LAVANDIER.

1.2 Régie du cinéma la Façade – Subvention 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'un crédit d'un montant de 52 000 € a été inscrit à titre prévisionnel au budget primitif 2024 de la Commune en vue d'assurer en tant que de besoin le bon fonctionnement de la régie du cinéma la Façade.

Le Conseil municipal, unanime, décide de donner son accord pour le versement de cette subvention, dans la limite des crédits inscrits au budget et au fur et à mesure que les résultats de la régie le justifient.

1.3 Avenant n°3 au contrat de location saisonnière snack plan d'eau

Le Conseil municipal a confié la gestion du snack du plan d'eau d'Ambert à la SAS PARFUMS FORESTIERS, ETABLISSEMENT LE M, du 1^{er} juin au 30 septembre.

La date de prise d'effet est au 1^{er} juin 2022 pour une durée de 3 ans. La date de fin du bail est fixée au 30 septembre 2025.

L'avenant n°1 au contrat de location est venu modifier le contrat en modifiant la période d'ouverture du restaurant du 1^{er} mai au 3 septembre sur la durée résiduelle du contrat.

L'avenant n°2 modifiait exceptionnellement la période d'ouverture 2023 du 1^{er} mai au 15 octobre 2023 pour cause de rallye et prorogeait le bail. Pour les deux exercices suivants la période d'ouverture de la paillote sera du 1^{er} mai au 30 septembre et proroge le bail.

L'exploitant a demandé à la commune de réaliser des travaux d'amélioration des locaux. Ce dernier en prendra une partie à sa charge.

Un troisième avenant viendra modifier le contrat de location suite à des demandes d'amélioration des locaux faites par le gestionnaire. Les modifications au contrat sont portées sur le contrat de location proposé.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver les modifications du contrat de location saisonnière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du projet de délibération.

II- Ressources humaines

2.1 Modification du tableau des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués de la commune d'Ambert ont été fixées par délibération du 24 juillet 2020 et du 5 mars 2021.

Par courrier du 18 mars 2024, M. André FOUGERE indique son refus de percevoir l'indemnité au titre de sa délégation. Compte tenu des tâches demandées à M. Pierre-Olivier VERNET, en tant que Conseiller délégué par arrêté en date du 9 avril 2024, il convient de modifier le tableau des indemnités (annexe).

Les indemnités sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027), conformément au barème figurant dans le tableau qui suit.

Le Conseil municipal, par vingt-quatre voix pour, trois voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST) et deux abstentions (Philippe PINTON et Vincent

MIOLANE), décide de porter le taux d'indemnité pour M. André FOUGERE à 0 % et celui de M. Pierre-Olivier VERNET à 4 %.

David BOST souhaite connaître la raison pour laquelle André FOUGERE renonce à son indemnité.

André FOUGERE répond que c'est pour faire des économies.

Christine SAUVADE demande pourquoi Pierre-Olivier VERNET touche moins que les autres.

Guy GORBINET répond qu'il ne pourra pas participer à toutes les réunions de l'exécutif.

Véronique FAUCHER demande si les indemnités des conseillers délégués sont issues de l'enveloppe globale comprenant celle du Maire.

Johan ROUGERON confirme que c'est la même enveloppe.

Véronique FAUCHER dit que si Pierre-Olivier VERNET a une indemnité moins élevée, il y a un reliquat. Elle demande si celui-ci va dans le pot commun ?

Johan ROUGERON confirme et dit qu'il reste environ 80 €.

David BOST dit qu'il votera contre car il ne voit pas pourquoi un élu refuserait son indemnité pour faire des économies et qu'un autre élu le remplace.

2.2 Modification du tableau des effectifs : emplois saisonniers

Afin de répondre plus précisément aux besoins du camping pour la saison estivale, il conviendra de modifier les dates pour le poste suivant, la durée reste inchangée :

Camping

- 1 Adjoint technique du 20/05/2024 au 14/09/2024 à temps non complet 17h30/35h00

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la modification proposée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

III- Cadre de vie et grands projets

3.1 Convention de partenariat pour la construction de terrains de padel

L'association dispose pour ses activités d'un terrain de Padel couvert au sein du complexe sportif municipal situé Allée des sports. Devant l'augmentation de la demande des pratiquants de ce sport, le Club souhaiterait créer deux terrains supplémentaires de Padel sur le terrain d'entraînement de football. L'accord du club de football a été sollicité et donné par écrit. La commune souhaite cependant conserver la maîtrise d'ouvrage des travaux en tant que propriétaire du terrain. La commune souhaite que l'opération soit blanche pour ses finances.

L'Association TENNIS CLUB AMBERT LIVRADOIS porterait financièrement l'intégralité du reste à charge de la commune, étant entendu que la commune prendrait en charge le paiement des travaux, frais de Maîtrise d'œuvre et annexes. En fonction des disponibilités budgétaires et du bouclage final du plan de financement, la commune souhaite donner une suite favorable à cette demande.

Le maître d'ouvrage des travaux est la commune d'Ambert. Les consultations liées aux marchés publics ne débiteront qu'une fois l'ensemble des décisions des financeurs acquises et notifiées. L'autofinancement total est à la charge de l'association et ce, quel que soit le montant des subventions effectivement acquises.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'accepter la proposition de convention présentée,

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

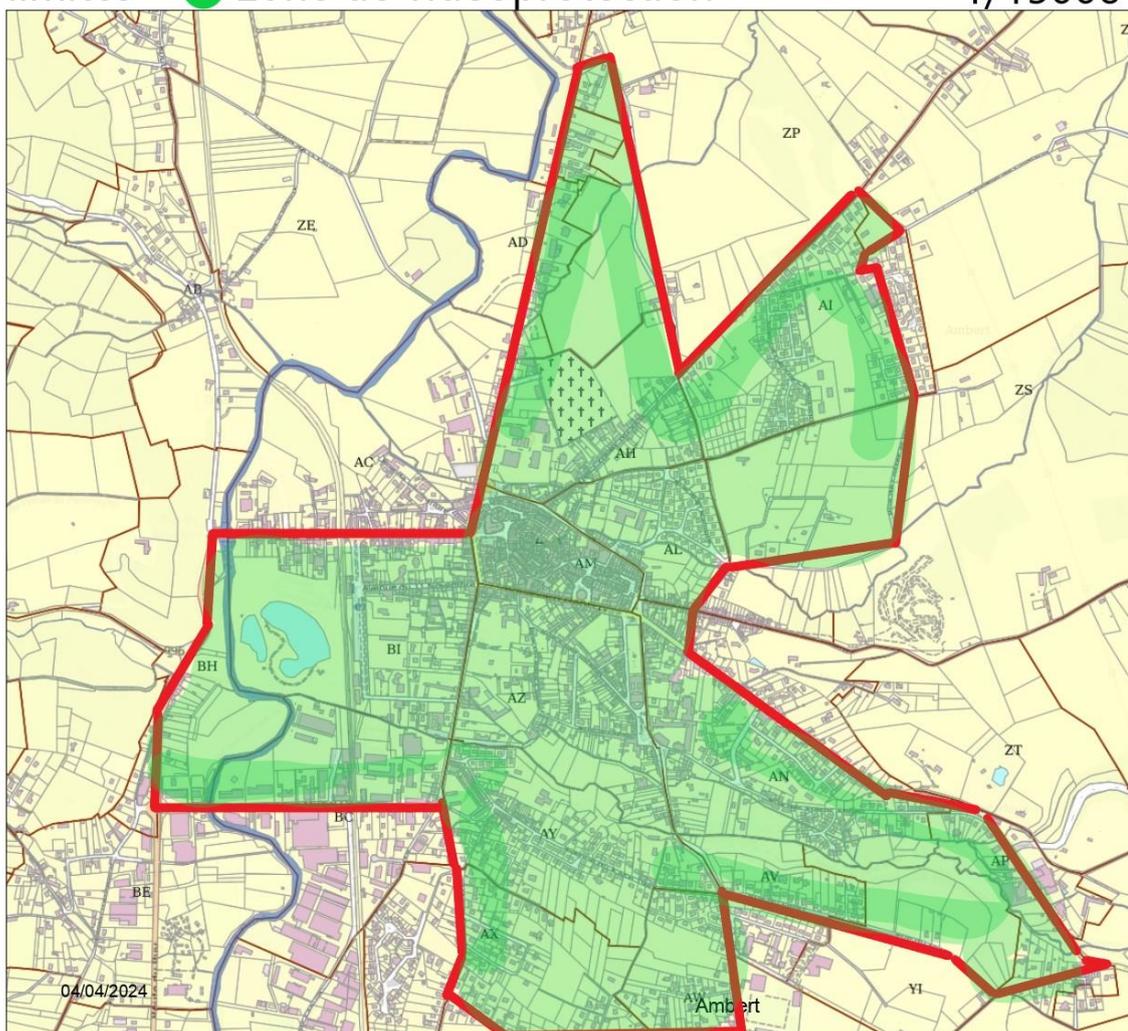
3.2 Périmètre de la vidéoprotection – Caméra nomade

L'arrêté préfectoral n°20-00816 en date du 10 juin 2020 a autorisé l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune d'Ambert.

Une caméra nomade permettait de visionner la voie publique sur trois emplacements (place du Pontel, esplanade Robert Lacroix et à la salle polyvalente de la Scierie).

En raison de l'augmentation des besoins en centre-ville (tags, feux de poubelles, détérioration du mobilier urbain...), il est proposé d'élargir le périmètre d'installation de la caméra nomade comme proposé sur le plan ci-dessous.

● limites ● zone de vidéoprotection 1/15000



Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'élargissement du périmètre d'installation de la caméra nomade.

Christine SAUVADE demande comment a été défini le périmètre ?

Guy GORBINET répond que ce sont les lieux où se produisent majoritairement les infractions : tags, feu de poubelles...

3.3 Dépôt du permis d'aménager terrain de rugby et piste d'athlétisme

La commune d'Ambert a pour projet la création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby central avec vestiaires.

L'objet de ce projet implique le dépôt préalable d'un permis d'aménager, pour lequel il convient que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au dépôt de la demande.

Suite au souhait d'agrandissement d'une entreprise ambertoise dans la zone industrielle, et à la vente à son profit de l'actuel terrain de rugby, la commune d'Ambert souhaite réimplanter l'équipement au stade municipal, à proximité des autres structures sportives existantes.

Le projet de la collectivité est également de doter le territoire d'une piste d'athlétisme.

Le projet consiste ainsi en la réalisation d'un ensemble sportif comprenant :

- une piste d'athlétisme avec un anneau de 400 mètres, des aires de lancers et des lignes droites,
- un terrain de rugby central en gazon,
- et la construction d'un bâtiment d'une surface de 281 m² au nord de la parcelle, constitué notamment de 4 vestiaires, d'une salle de réception et de 2 bureaux.

Un cheminement périphérique en stabilité, destiné notamment à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ainsi que l'installation de clôtures en limites Nord et Est, sont également prévus.

Le projet sera implanté sur la globalité des parcelles cadastrées section AW n°96, n°102 et n°104, situées au stade municipal, d'une surface de 27 196m².

L'aménagement d'un terrain pour la pratique de sports est soumis à la délivrance préalable d'un permis d'aménager.

La demande de permis d'aménager peut inclure la réalisation d'une construction, dès lors que celle-ci est accessoire aux travaux d'aménagement.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt, au nom de la commune d'Ambert, de la demande d'autorisation d'urbanisme requise pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal, par vingt-huit voix pour et une voix contre (Michel BEAULATON), décide :

- D'approuver le dépôt par la commune d'Ambert d'une demande de permis d'aménager pour la réalisation du projet de création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby central avec vestiaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt, par la commune d'Ambert, d'une demande de permis d'aménager pour la réalisation du projet de création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby central avec vestiaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

Véronique FAUCHER demande à ce que les montants des subventions actées pour ce projet apparaissent dans le procès-verbal afin de pouvoir faire un suivi.

A sa demande, les montants sont les suivants :

Coût total prévisionnel HT : 3 052 182,47 €

Plan de financement prévisionnel :

- DSIL 2023 : 200 000,00 € (acquis)
- Autre subvention Etat (ANS) : 314 135,00 € (acquis)
- Fonds européens (FEDER) : 511 365,00 € (acquis)
- Conseil départemental (FIC 2024) : 116 000,00 € (sollicité)
- Conseil régional (CONTRAT REGION) : 900 000,00 € (acquis)
- Autres (CC ALF) : 150 000,00 € (sollicité)

Christine SAUVADE dit que les toilettes sont mal placées et pas accessibles.

Guy GORBINET répond que Julien ALMODOVAR a rencontré les futurs utilisateurs pour qui, cela ne pose aucun problème.

Christine SAUVADE précise que les utilisateurs n'ont pas vu le problème des toilettes.

David BOST demande s'il est bien judicieux d'avoir des toilettes à proximité du parking. Lorsque les spectateurs vont regarder un match, ils ne seront pas vers le parking. Il dit que c'est un très beau projet, mais que pour lui, il manque un travail avec les usagers. Les clubs n'ont pas pu analyser le projet en détail. Un COPIL a été créé mais il n'a pas été consulté.

Julien ALMODOVAR répond qu'il y a eu deux réunions du COPIL. Pendant un certain temps, le projet n'a pas évolué en attendant le retour des subventions. Les Présidents des deux clubs n'ont pas soulevé de problème particulier lors de la présentation du projet et des plans.

David BOST s'inquiète sur le fait que les gens vont uriner partout.

Véronique FAUCHER trouve dommage que le COPIL n'ait pas étudié le projet.

Christine SAUVADE dit que ce n'est pas l'installation de toilettes qui va augmenter le coût des travaux.

David BOST trouve absurde que pour la partie vestiaire, il faut faire le tour du bâtiment pour aller aux toilettes.

Julien ALMODOVAR répond que c'est un choix proposé par l'architecte. Au début, les deux parties devaient être reliées.

Guy GORBINET rappelle que le planning est court pour ne pas perdre les subventions. La question sera posée à l'architecte.

Christine SAUVADE alerte au sujet des panneaux photovoltaïques. Elle a discuté avec un industriel qui avait un bâtiment pour stocker du matériel et il n'a pas trouvé d'assurance car le risque d'incendie est trop élevé. Un agriculteur qui a fait un bâtiment agricole avec des panneaux a été assuré uniquement à condition qu'il n'y ait pas de bête dessous. Elle demande si cela ne pose pas problème ou est-ce qu'il y aura un coût pour la collectivité ?

Pierre-Olivier VERNET précise que quand c'est du matériel qui a une certaine valeur c'est assez courant que les assureurs aient une certaine réticence.

Guy GORBINET informe qu'au niveau de l'éclairage, il n'y a pas de problème au niveau de la pratique de l'athlétisme car les compétitions ne se produisent pas la nuit. C'est la piste elle-même qui compte pour l'homologation.

David BOST demande si c'est pareil pour le rugby ?

Guy GORBINET le confirme.

Christine SAUVADE précise que Michel BEAULATON votera contre tant qu'il n'a pas la certitude qu'il y ait toutes les subventions.

3.4 Réalisation d'une piste d'athlétisme avec terrain de rugby central et vestiaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu le 31 août 2021 en vue de la construction d'une piste d'athlétisme de 400 mètres, avec terrain de rugby central et vestiaires, au stade municipal.

Le groupement constitué par le cabinet d'architectes MORPHO ARCHITECTURE, le bureau d'études multidisciplinaires EUCLID INGENIERIE et le bureau d'études expert en infrastructures sportives REAL SPORT INGENIERIE a présenté le 12 avril 2022 son avant-projet définitif.

Afin de confirmer la faisabilité de ce projet, la Commune d'Ambert a sollicité les différents financeurs potentiels, et obtenu les participations notamment de l'Etat au titre de la DSIL, la Région, le Département, l'Agence Nationale du Sport au titre des équipements sportifs structurants, ALF, les fonds européens...

En ce début d'année 2024, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été sollicitée pour reprendre sa mission et mettre à jour l'avant-projet définitif de cette opération, avant-projet définitif qui s'élève à présent à un montant total HT de 2 604 948.45€

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance et d'approuver l'APD proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, par vingt-huit voix pour et une voix contre (Michel BEULATON), décide :

- De valider le programme de travaux au stade APD tel que présenté en amont,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants suivant avis de la Commission des procédures Adaptées ainsi que tout avenant éventuel rendu nécessaire en cours d'exécution du marché dès lors que des crédits sont inscrits au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération, portant la rémunération de l'équipe à un montant total de 175 834.02€ HT (Taux de rémunération 6.75% x Montant APD approuvé par maîtrise d'ouvrage 2 604 948.45€).

Christine SAUVADE précise que Michel BEULATON votera contre pour la même raison que la délibération précédente.

IV- Informations au conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Sollicitation du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en vue d'un soutien financier pour le projet de réhabilitation du réservoir d'eau potable des Tuileries,
- Approbation des offres aux entreprises dans le cadre du projet de construction d'un nouvel atelier mécanique au service environnement,
- Attribution d'une aide à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des subventions OPAH-RU. 9, rue du Chicot 63 600 AMBERT,
- Attribution d'une aide à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des subventions OPAH-RU. 4, place du Pontel 63 600 AMBERT,
- Attribution d'une aide à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des subventions OPAH-RU. 5, boulevard Sully 63 600 AMBERT,
- Attribution des marchés dans le cadre des travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics,
- Approbation de l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise MIRMAND Thierry pour le changement des menuiseries des logements communaux du groupe scolaire et du camping ramenant le marché à un montant total de 44 275 € HT soit une diminution de 1 320 € HT,
- Vu le projet de réalisation d'un terrain de rugby et d'une piste d'athlétisme : réalisation du diagnostic environnement et du dossier de déclaration loi sur l'eau confiée à REALITES ENVIRONNEMENT pour un montant de 9 950 HT ; réalisation des études de sol G2 AVP+PRO confiée à SOL SOLUTION pour un montant de 4 885 € HT ; réalisation de la mission de contrôleur technique confiée à ALPES CONTROLE pour un montant de 5 350 € et réalisation de la mission de réalisation de coordination et protection de la santé confiée à SOCOTEC pour un montant de 4 410 € HT,
- Résiliation d'un bail de location conclu avec Monsieur Jordan JEZEQUEL pour un appartement de type F2 situé 3 rue de Goye. Date d'effet le 18 mars 2024 inclus,
- Attribution d'une aide à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des subventions OPAH-RU. 14, place Notre Dame de Layre 63 600 AMBERT,
- Approbation de l'avenant n°2 au contrat de prévention et sécurité privée conclu avec l'entreprise SOCIETE PRIVEE DU LIVRADOIS modifiant des prestations au contrat,

- Conclusion d'un avenant n°2 avec la société QUALICONSULT pour des travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux et espaces publics Prestations supplémentaires pour un montant de 650 € HT.

Philippe PINTON pose une question suite à la décision « *Approbation de l'avenant n°2 au contrat de prévention et sécurité privée conclu avec l'entreprise SOCIETE PRIVEE DU LIVRADOIS (SPL) modifiant des prestations au contrat et mettant fin à la sous-traitance à l'entreprise DORE SECURITE* ». Il demande pourquoi la société n'interviendra plus et que « l'humain » est supprimé sur le terrain alors qu'il y a des tags, des toilettes dégradées... et qu'une caméra supplémentaire est mise.

Guy GORBINET répond que la présence humaine n'est pas supprimée. Un avenant à la convention fait évoluer sa prestation (baisse du nombre de locaux).

Philippe PINTON demande des explications sur la fin de sous-traitance de DORE SECURITE. Guy GORBINET explique que l'entreprise DORE SECURITE a été vendue. La SPL sous-traitait une partie de la maintenance à DORE SECURITE. Au bout de deux ans, M. BONNETON a dénoncé la convention vis-à-vis de son sous-traitant. La commune travaille donc directement avec la société privée du livradois.

Johan ROUGERON précise qu'il n'y avait pas de contrat en direct avec DORE SECURITE. Il était sous-traitant de l'entreprise société privée du livradois. La SPL ne pouvait pas assurer la maintenance et donc elle lui était déléguée. La SPL a dénoncé la sous traitance pour récupérer la maintenance en direct. Il y a donc une modification par avenant. La SPL est venue rencontrer M. le Maire pour l'informer de choses qu'elle faisait lors de la tournée de surveillance qui n'étaient plus utiles. Elles ont donc été supprimées.

David BOST dit que DORE SECURITE n'aurait pas dû être dans la convention du départ.

Véronique FAUCHER précise que ce n'est pas la commune qui a mis fin à la sous-traitance avec DORE SECURITE mais la SPL.

VIII Questions diverses

Restauration scolaire

Véronique FAUCHER dit qu'ils ont été interpellés pour savoir s'ils avaient pris connaissance du courrier qui leur a été transmis le mercredi. Elle dit qu'ils n'ont pas eu les courriers nominatifs. Elle demande pourquoi ?

Guy GORBINET demande plus d'informations.

David BOST dit qu'il a été interpellé par des parents d'élèves au sujet de la restauration scolaire et demande pourquoi les courriers ont été interceptés ? Il ajoute qu'ils ont des bannettes qui sont faites pour cela en Mairie.

Guy GORBINET dit que lors du dernier conseil d'école, il était présent avec Stéphanie ALLEGRE-CARTIER en charge de l'enfance/jeunesse. Ils s'étaient engagés à recevoir les représentants des parents d'élèves. Une première réunion avait été fixée le 6 mai. La Mairie a dû reporter cette réunion au 14 mai. Le matin du 14 mai, les représentants des parents d'élèves ont informé la Mairie qu'ils ne viendraient pas à la réunion. Un courrier a été reçu où il y a une synthèse des remarques. Il a été adressé à Monsieur le Maire. Un rendez-vous a été proposé à la FCPE et la PEEP le 10 juin à 19h30 pour évoquer deux questions principales : ambiance pendant le temps de cantine et les quantités d'aliments. Les enveloppes nominatives qui m'ont été remises contiennent des informations à vérifier (potentiellement diffamatoires). Il ne peut se faire le relais d'informations mettant en cause les agents sans vérification préalable. Par conséquent, les enveloppes seront restituées à la personne qui les a apportées ou distribuées par ses soins après vérifications.

Véronique FAUCHER dit que des associations peuvent déposer des courriers en Mairie pour les conseillers municipaux.

Philippe PINTON demande de quel droit, le Maire peut prendre la décision de renvoyer à l'expéditeur un courrier nominatif. Il ajoute que c'est une injustice et que cela relèverait du tribunal administratif.

Véronique FAUCHER rappelle que les boîtes aux lettres en tant qu'élus se trouvent en Mairie. Christine SAUVADE demande si les courriers étaient cachetés ? Elle dit que peut être ce n'est pas le même courrier.

David BOST ajoute que s'ils n'avaient pas été interpellés, ils n'auraient jamais su qu'il y avait ce courrier.

Guy GORBINET distribue les courriers. Il précise qu'il n'est pas marqué le titre des élus « conseiller municipal » sur l'enveloppe.

Christine SAUVADE demande pourquoi le premier rendez-vous a été annulé ?

Guy GORBINET répond que c'est parce qu'ils avaient un empêchement.

Véronique FAUCHER, David BOST et Christine SAUVADE demandent si au conseil d'école il avait été dit que le rendez-vous devait avoir lieu avec les parents ou les représentants des parents d'élèves ?

Guy GORBINET répond qu'il avait été convenu que la rencontre devait avoir lieu avec les représentants des parents d'élèves.

Christine SAUVADE dit que le courrier indique que la réunion se ferait avec tous les parents.

Guy GORBINET répond qu'une rencontre est prévue avec les représentants des parents d'élèves le 10 juin 2024 à 19h30 (PEEP et FCPE).

David BOST ne comprend pas pourquoi les fédérations demandent à ce que les parents viennent si en conseil d'école, il était prévu que ce soit seulement les représentants.

Véronique FAUCHER dit que les éléments reprochés sont graves.

Christine SAUVADE demande si les élus peuvent avoir le compte-rendu du conseil d'école.

Guy GORBINET dit qu'il a prévu une rencontre avec l'adjointe en charge et les représentants des parents d'élèves. Ensuite, une réunion de rentrée avec l'ensemble des parents aura lieu.

Christine SAUVADE redemande ce qui a été acté au conseil d'école. La présence de l'ensemble des parents ou les représentants parents d'élève ?

Guy GORBINET confirme que c'est avec les représentants des parents d'élèves.

David BOST dit qu'ils ne remettent pas en cause ce que le Maire dit.

Guy GORBINET dit qu'il souhaite vérifier tous les points relevés dans le courrier. Il dit que certains représentants ont été agressifs vis-à-vis des agents et ce n'est pas admissible. Le problème le plus important est de résoudre les problématiques rencontrées. Une formation a eu lieu concernant la communication. Pour la quantité des repas, un travail est en cours.

Véronique FAUCHER demande que les élus aient un suivi et le compte-rendu du conseil d'école.

Philippe PINTON trouve dommage de ne pas avoir eu ce courrier. Ce n'est pas parce qu'ils sont élus dans l'opposition, qu'ils ne peuvent pas faire front avec la majorité face à des choses qui sont fausses, il est important qu'ils soient informés. Il trouverait grave que des enfants ne mangent pas à leur faim.

Johan ROUGERON répond que les faits constatés sur la quantité, le sont depuis 10 mois. Ils avaient été signalés dans un conseil d'école et des mesures correctives ont été prises. Sur la quantité, il a été demandé au cuisinier d'augmenter la quantité des repas. Un gros problème est rencontré : le gaspillage alimentaire. Les menus sont établis en lien avec les enfants. Le cuisinier a été formé sur l'élaboration du plan d'alimentation. L'adjointe en charge de la question a proposé qu'il intègre le réseau de la Cocom ALF « A table ».

Véronique FAUCHER demande si la commission cantine se réunit toujours ?

Johan ROUGERON répond qu'elle ne fonctionne plus depuis quelques temps par manque de participants.

Véronique FAUCHER pense que ça serait bien qu'elle soit remise en place.

Guy GORBINET dit que cette proposition avait été faite en conseil d'école.

Philippe PINTON dit qu'il est écrit dans le courrier que « plusieurs parents rapportent que leurs enfants ne mangent pas à leur faim. Les quantités sont insuffisantes pour des enfants en pleine croissance. Sur certaines tables, les plus grands qui ont pour mission de servir le reste de la table, profiteraient de leur position d'ascendance sur les plus jeunes... ». Ce sont des accusations graves et si elles sont fausses, les élus doivent être solidaires pour les dénoncer. Johan ROUGERON dit que dès qu'ils ont eu connaissance de tous ces éléments, une démarche d'évaluation a été mise en place. Des mesures sont mises en place et sont vérifiées pour savoir si elles sont efficaces.

André FOUGERE fait remarquer qu'il y avait beaucoup moins de problème quand c'était les directeurs et les enseignants qui faisaient les surveillances.

Véronique FAUCHER demande si les quantités commandées sont vérifiées ?

Guy GORBINET répond que oui et qu'il faut être vigilant.

Véronique FAUCHER indique qu'elle souhaiterait un suivi sur ce dossier.

Johan ROUGERON dit que Monsieur le Maire a proposé une réunion avec les représentants des parents d'élèves le 10 juin. Un retour sera fait en conseil d'école, en commission et en Conseil municipal.

David BOST dit qu'ils ne sont pas venus en accusant mais en cherchant des informations. Il souhaite juste que ce soit cohérent par rapport aux décisions qui ont été proposées en conseil d'école.

Guy GORBINET informe qu'il souhaite travailler main dans la main avec les fédérations de parents d'élèves pour améliorer les sujets relevés.

Adrien LEONE demande s'ils sont en lien avec une diététicienne ?

Christine SAUVADE dit que le cuisinier devrait être formé et avoir les compétences.

Johan ROUGERON répond que ça fait partie de la formation du cuisinier.

Guy GORBINET rappelle que depuis le Covid, il n'y a jamais eu autant d'enfants qui mangent à la cantine que ce soit à l'école maternelle ou primaire.

Johan ROUGERON remercie toutes les équipes qui travaillent à la cantine. Ils font 350 repas par jour avec les repas de l'école de la Forie.

David BOST dit que pour l'instant, ils ne peuvent pas dire qui a raison ou tort. Il faut analyser les choses.

Guy GORBINET dit que le principal c'est que les enfants mangent bien dans une ambiance sereine.

Adrien LEONE ajoute qu'il est marqué dans le courrier « on empêche parfois les élèves d'aller aux toilettes ».

Johan ROUGERON répond qu'il faut faire la part des choses entre ce qui est écrit et ce qui est vécu. Les élus et techniciens ont le devoir de vérifier les informations afin de faire une analyse et ne pas porter des accusations publiques sur des agents sans fondement.

Philippe PINTON dit que pour vérifier les informations, il faut que les élus aient le courrier.

Véronique FAUCHER dit qu'il faut dire à toutes les associations de mettre le nom des élus et aussi la mention « conseiller municipal » sur les enveloppes. Elle précise qu'elle a déjà reçu des courriers où il y avait seulement son nom.

Travaux

De la part de Michel BEAULATON, Christine SAUVADE dit qu'il a rencontré un administré où des travaux devaient être réalisés dans sa rue. Le Maire aurait dit que les travaux prévus depuis deux ans, n'auraient pas forcément lieu car les conseillers n'avaient pas voté l'augmentation des taux d'imposition et libéré les moyens nécessaires.

Guy GORBINET prend note de la remarque et demande l'identité de la personne pour pouvoir répondre précisément.

Associations

David BOST s'interroge suite au compte-rendu du bureau d'adjoints au sujet des SSIAP qui sont mis à disposition lors d'une manifestation organisée par les associations.

Guy GORBINET répond qu'il faudra que les associations prennent en charge cette prestation.

David BOST dit que c'est contraire à ce qui avait été proposé en commission.

Julien ALMODOVAR rappelle qu'un tarif était voté pour la prestation SSIAP.

Christine SAUVADE dit que le tarif était pour les « privés » et non les associations.

Véronique FAUCHER demande s'ils savent combien ça coûte un agent de sécurité ? Elle demande ce qu'ils font aux associations ambertoises.

Guy GORBINET répond qu'un certain nombre d'élus a demandé de faire des économies.

Christine SAUVADE alerte sur le fait que s'il faut faire payer la prestation, toutes les associations paieront-elles, qu'elles soient caritatives ou non ?

Guy GORBINET confirme que toutes les associations paieront.

David BOST rappelle qu'en commission il avait été dit que le tarif qui avait été voté ne serait pas appliqué aux associations.

Guy GORBINET répond qu'il faut qu'il puisse tenir le budget voté.

Véronique FAUCHER dit qu'il les punit de ne pas avoir voté les taux d'imposition.

Guy GORBINET répond qu'il n'est pas possible de dépenser plus sans avoir de recette supplémentaire.

Véronique FAUCHER et Christine SAUVADE disent qu'elles ont fait des propositions qu'ils n'ont pas voulu accepter.

Guy GORBINET dit qu'il faut aller demander aux lycéens si le régisseur d'Ambert en Scène ne sert à rien.

David BOST répond qu'ils n'ont jamais dit qu'il ne servait à rien mais que ses missions pouvaient être faites par des agents déjà en poste.

Johan ROUGERON rappelle que le régisseur est également SSIAP.

Guy GORBINET dit qu'il a aussi d'autres missions pendant l'année.

David BOST répond que lorsqu'ils ont proposé de faire l'économie de ce poste, ce n'était pas pour dire qu'il n'y avait pas besoin de ce poste mais qu'il pouvait être géré avec les agents déjà présents. Il est aussi possible de prendre un régisseur ponctuellement lorsqu'il y a un besoin.

Guy GORBINET répond que si les agents d'un autre service allaient à Ambert en Scène, ils ne pourraient plus faire leurs missions principales.

David BOST dit que ça fait longtemps que les élus veulent faire payer des choses aux associations.

Guy GORBINET dit qu'il sait comment fonctionnent les associations sur toutes les communes du Puy-de-Dôme et que sur Ambert, quel que soit les opinions politiques des Maires en place, ils ont toujours favorisé les associations.

David BOST rappelle que sans les associations, il n'y a plus rien sur le territoire. Plus de 80 % des manifestations sont organisées par des associations.

Guy GORBINET ajoute avec le « soutien de la collectivité ».

Christine SAUVADE parle du poste de chargé de communication qui aurait pu être mis en suspens.

Guy GORBINET demande qui s'occuperait du site internet, des réseaux sociaux ? Le donner à un agent en supplément de son travail ?

Christine SAUVADE répond que oui. Elle demande comment ils faisaient avant ?

Philippe PINTON est d'accord avec le Maire. La communication est très importante.

Véronique FAUCHER dit que les associations qui mettent en place des manifestations sur le territoire, le font en partie grâce aux subventions publiques. Elle demande quel est l'intérêt d'augmenter leurs dépenses, si après elles demandent plus de subvention ? Ou si la commune ne donne pas plus, les associations feront moins.

Guy GORBINET répond que la commune est dans la même situation et qu'il faut trouver des solutions économes dans tous les secteurs.

Vincent MIOLANE demande à quoi correspondent les 100 € qui sont facturés à Ambert en Scène ?

Guy GORBINET répond que c'est l'installation technique des gradins.

Véronique FAUCHER ne comprend pas car à chaque fois qu'elle va à la salle, les gradins sont en place.

Julien ALMODOVAR dit que tous ces sujets seront abordés en commission sports. Il invite les élus qui ne peuvent pas être présents à transmettre leurs questions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.